

Séance du : 09 février 2015

n° 01/2015

L'an deux mille quinze, le neuf février à 18 heures.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 26 janvier 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Avignonet Lauragais, siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Georges MERIC.

M. Jean-François PAGES est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mmes Marie-Françoise GAUBERT, Carole OLIVIERO, Sandrine VALETTE, Patricia ZATKOWSKI.

Mrs Georges MERIC, Frédéric CASTELLE, Serge CAZENAVE, Patrick CHESNAY, Bernard FAVROT, Bertrand GELI, Michel HUGONNET, Gérard LAMARQUE, Jean-Claude LANDET, Jean-Claude LAUTRE, Robert LIGNERES, Serge OURLIAC, Jean-François PAGES, Louis PALOSSE, Patrick de PERIGNON, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Christophe PRADEL, Armand de PRADIER D'AGRAIN, Jean-Pierre QUAGLIERI, Alain ROUQUAYROL, Marc SIE, Etienne THIBAUT, Pierre VIDAL.

Avaient donné pouvoir :

G.BONDOUY à C.CABROL, JC.de BORTOLI à N.CALMET, M.BROUSSE à E.CRESPY, M.DUTECH à D.VIENNE, M.FERRET à P.ESPUNY, JC.GOUXETTE à A.ITIER, P.MAUGARD à A.SOULIER, B.STUDER à JP.POISSENOT.

En exercice : 63

Présents ou représentés : 36

Délégués suppléants :

Mmes Colette CABROL, Nelly CALMET, Pierrette ESPUNY, Marie-Claire GAROFALO, Josiane RANCINANGUE, Agnès SOULIER.

Mrs Etienne CRESPY, Jean-Pierre FLUMIAN, Alain ITIER, Dominique LEGROS, Pierre MONOD, Jean-Paul POISSENOT, Pierre POUNT-BISET, Daniel VIENNE.

Excusés :

Mmes Isabelle COUTUREAU, Marie-Gabrielle DAYMIER, Nicole DURY.

Mrs Bernard BARJOU, Jean LATCHE, Philippe SOL.

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire 2015

Monsieur le Président rappelle que dans les communes de 3 500 habitants et plus et dans les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (article L.5211-36 du CGCT), le vote du budget doit être précédé de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire. Son organisation constitue une formalité substantielle dont l'absence entache d'illégalité toute délibération relative à l'adoption du budget primitif de la collectivité. Il ne donne pas lieu à un vote mais fait l'objet d'une délibération spécifique.

Monsieur le Président présente en premier lieu le contexte d'évolution du syndicat mixte, les principales masses financières et enfin, les orientations du budget primitif 2015.

Il indique que ces éléments ont été travaillés par la Commission « Finances » réunie le 21/01/15 sous la présidence de Patrick de Pérignon et débattues en Bureau le 22/01/15.

LE CONTEXTE TERRITORIAL

L'évolution du Syndicat Mixte en PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural)

L'année 2014 a été marquée par des évolutions législatives qui ont amené les élus du Bureau et du Comité Syndical à appréhender une nouvelle organisation territoriale. Le nouveau dispositif institué par la loi MAPTAM prenant le relais des « Pays », le nouveau cadre contractuel adopté par la Région Midi-Pyrénées ainsi que la réforme des Fonds Européens ont conduit à adopter des stratégies d'adaptation. Ainsi, par un vote unanime (les 08 juillet et 15 septembre 2014), le Comité syndical a validé la transformation du Syndicat Mixte en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural.

Cette structure unique reprend à compter du 01 janvier 2015 la compétence SCOT, les missions de Pays et du GAL des Terroirs du Lauragais en mutualisant les locaux administratifs et les équipes techniques.

L'évolution des financements

Face au retrait progressif des différentes collectivités quant au soutien de l'ingénierie territoriale, le PETR doit calibrer un budget 2015 dans ce contexte de financement tendu.

En 2014, seule la Région Midi-Pyrénées a participé financièrement aux dépenses d'ingénierie pour un montant de 50 000 € qui seront en grande partie versés en 2015.

Il n'est pas acquis à ce jour que ce soutien soit reconduit dans le cadre du nouveau dispositif de contractualisation en cours de définition par la Région Midi-Pyrénées.

Les financements liés au programme LEADER seront confirmés en mars 2015 après examen du dossier de candidature déposé par le GAL Terroirs du Lauragais. Ils se présentent en deux volets :

- Un dispositif de soutien préparatoire à la candidature qui prendra en charge une partie de l'ingénierie du 1^{er} semestre 2015.
- Des financements permettant de prendre en charge la gestion et l'animation du GAL ainsi que des actions du PETR après validation de la candidature soit au 2^{ème} semestre 2015.

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : scot.lauragais@orange.fr

Les grands chantiers en 2015

Compte tenu du contexte d'évolutions législatives et structurelles, plusieurs grands chantiers devront être menés en 2015 :

- La mise en place effective du PETR : organisation administrative, installation de la Conférence des Maires, du Conseil de Développement et élaboration du Projet de territoire.
- La révision du SCOT : mise en compatibilité avec les lois Grenelle II, ALUR, loi Avenir de l'Agriculture, en concertation avec les communautés de communes et les partenaires institutionnels.
- La nouvelle programmation LEADER : travail des commissions Tourisme et Culture, mise en place du Comité de Programmation, suivi des porteurs de projets...

Le projet de budget 2015 prend en compte la nouvelle configuration mutualisée (ingénierie, adaptation des locaux, création du budget annexe du GAL) et les dépenses liées aux actions précédemment évoquées.

Dans un contexte de tension budgétaire généralisée, le projet de budget 2015 a nécessité quelques arbitrages et couvre sans aucune marge de manœuvre les dépenses de l'année.

LES GRANDES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes

- Le résultat reporté en section de fonctionnement : 94 087 € contre 151 361 € en 2014.
- Aide de l'Etat relative au CAE : 5 830 €
- Subvention d'ingénierie : seul le solde du montant de subvention 2014 de la Région Midi-Pyrénées est acquis pour 40 600 €.
- DGD pour la révision du SCOT : montant non connu estimé à 8 000 €
- Stabilité des contributions des intercommunalités dans le cadre du PETR (1,80 € / hab.) : montant total estimé des contributions : 184 414 €
- Stabilité des contributions des intercommunalités dans le cadre du GAL (0.25 €/hab.) inscrites pour partie au Budget Annexe du GAL et pour partie au Budget Primitif : 13 000 € au titre du soutien préparatoire à la candidature.
- Subventions Leader : sur actions tourisme 10 000 €
- Transfert de charges au Budget annexe du GAL (salaire de la coordonnatrice, dépenses diverses...) : 40 500 €

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : scot.lauragais@orange.fr

Dépenses

▪ Charges de personnel

Ancien dispositif d'ingénierie	
Syndicat Mixte	GAL Terroirs du Lauragais
1 Secrétariat	1 Coordination/Animation (0.9 ETP)
1 Direction	1 Gestionnaire (0.7 ETP)
2 Chargés de missions	
1 assistant culturel (CAE 20h)	
4.5 ETP	1.6 ETP
Total : 6.1 Equivalents Temps Plein	

Dans le cadre de la mutualisation des services, une nouvelle organisation technique est proposée :

- La personne qui assurait initialement la gestion du GAL ayant changé de poste, il a été proposé de conforter le poste de William DUPRE qui était à temps partiel.
- Certaines actions relevant du programme d'actions du GAL (tourisme et culture) peuvent être assurées en partie par le personnel du PETR et ainsi bénéficier de fonds Leader,
- La prestation d'actualisation du site internet touristique qui avait été déléguée à un prestataire extérieur (10 350 € sur 9 mois) est reprise en interne.

Le dispositif d'ingénierie mutualisée représente 5.9 ETP contre 6.1 ETP antérieurement avec une équipe resserrée et pluridisciplinaire.

La masse salariale totale est estimée à 252 000 € (contre 190 000 € en 2014) compensée par une subvention « soutien préparatoire à la candidature du GAL » et des fonds LEADER sur les postes de coordination et de gestionnaire du GAL.

- **Charges à caractère général :** fournitures, assurances, eau, abonnements, affranchissements... en volume stable : 35 000 €. Malgré l'intégration du GAL, il convient d'être vigilant sur le volume de dépenses administratives (photocopies, fournitures...)
- **Commission Culture :** Programme « Le Lauragais dans les arts » (financement d'intervention d'artistes dans les écoles sur des thèmes du Lauragais) pour 20 500 € contre 25 000 € les précédentes années (salaires des artistes et document de restitution en fin d'année). L'agenda culturel trimestriel budgétisé à environ 15 000 € annuels (maquette, impression, distribution, envois postaux) doit trouver une nouvelle formule moins onéreuse via internet pour environ 2 000 €.

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : scot.lauragais@orange.fr

- **Commission Tourisme :**
 - Le site internet touristique :
 - Hébergement du site : 2 000 €
 - Actualisations : la prestation d'actualisation hebdomadaire du site avait été confiée à la société LENO durant les 9 derniers mois de 2014 pour un montant de 10 350 €. Cette prestation est reprise en interne par l'équipe technique.
 - La carte touristique du Pays Lauragais sera rééditée en début d'année pour un montant de 4 600 €.
- **Contributions aux organismes de regroupement** (GIP InterSCOT, GAL LEADER, Fédération Nationale des SCOT, des PETR ...) : 11 100 €.
- **Charges financières** (frais financiers et ICNE) : 9 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement

- Le résultat reporté en section d'investissement : 29 287 €
- Restes à réaliser : subventions Leader sur les outils de communication : 6 563 €, sur le diagnostic « plans d'eau » et sur la carte touristique 9 290 €, sur le site internet touristique 9 262 €. Total subventions LEADER à percevoir : 25 115 €
- Subvention Conseil Général de l'Aude : études liées à la révision du SCOT 8 000 €
- Un recours à l'emprunt validé en 2014 assurera le financement des travaux sur la toiture et l'aménagement des locaux pour un montant de 87 000 €.
- FCTVA à percevoir : 5 283 €

Charges d'investissement

- Restes à réaliser : soldes diagnostic plans d'eau 23 108 €, site internet institutionnel 5 000 € et touristique 10 000 €, toiture 22 000 €, photothèque 650 € : environ 55 750 €
- Lancement de la révision du SCOT : 23 500 €
- Aménagement des locaux administratifs : 80 000 €
- Remboursement en capital du prêt : 10 000 €

Selon ces orientations, le budget primitif 2015 permet d'assurer les différentes missions de développement territorial ainsi que le lancement de la révision du SCOT.

LE BUDGET ANNEXE DU GAL TERROIRS DU LAURAGAIS

Le budget annexe du GAL des Terroirs du Lauragais sera effectivement engagé après validation de la candidature soit au 2^{ème} semestre 2015 et s'équilibre sur environ 45 700 € en recettes et dépenses.

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : scot.lauragais@orange.fr

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes

- Subvention LEADER : 26 283 €
- Participation des communautés de communes : 13 212 €
- Participation du PETR : 5 000 €

Dépenses

- Versement au budget primitif PETR l'équivalent masse salariale pour un montant de 40 500 €
- Frais de déplacements : 2 000 €
- Fournitures, téléphone, affranchissements : 1 500 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Renouvellement du matériel informatique (ordi portable...) : 850 €

Après avoir entendu l'exposé et débattu des orientations proposées, le Comité Syndical prend acte de cette communication.

Fait à Avignonet Lauragais, le 09 février 2015.

Le Président



Georges MERIC

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : scot.lauragais@orange.fr